

Conseil d'école du 15 décembre 2020

(18h-20h - Salle de classe des CM2)

PRÉSENTS :

Mme	ALEIXANDRE, enseignante CE1
Mme	ALLIGNÉ, conseillère municipale-Breuil-Magné
M.	DEVILL, parent élu FCPE
M.	DUBOS, parent élu FCPE
Mme	DESTRUDEL, conseillère municipale- Breuil-Magné
Mme	DIET, enseignante CM1
Mme	FERRO, parent élu FCPE
Mme	FRANÇOIS, maire de Breuil- Magné
Mme	GALLIE Agnès, enseignante MS
M.	GAUBERT, enseignant CP
Mme	LE GALL, enseignante GS (excusée)
Mme	MARET, enseignante CE2-CM1 (excusée)
Mme	MARTINET, adjointe au maire de Loire-les-Marais
Mme	MOSSION-FOUGERAT, parent élu FCPE
Mme	NAVAUD, parent élu FCPE
Mme	NEVERS, enseignante CP-CE1 (le mardi) et MS (le jeudi)
Mme	NOBILI, conseillère municipale – Breuil-Magné
M.	PERNIN, directeur
Mme	PLANCHER, parent élu FCPE
M.	RECHT, maire de Loire-les-Marais
Mme	SARRABAYROUSE, parent élu FCPE
Mme	USSEL, enseignante CE1/CE2
Mme	VOEVODENKO, enseignante PS

Mme NEVERS a été désignée comme secrétaire de séance qui sera chargée de compléter le compte rendu du Conseil d'école préparé par le Directeur.

Ordre du jour :

- ① Présentation des membres du nouveau Conseil d'école – DDEN – RASED – AESH – Infirmière scolaire – Emploi service civique
- ② Effectif par classe au 15/12/2020 – effectif prévisionnel par classe, rentrée 2021 – effectif cantine – effectif garderie – effectif étude du soir – effectif centre de loisirs du mercredi après-midi
- ③ Résultats des élections
- ④ Règlement intérieur : lecture, amendements, vote
- ⑤ Point comptable : Bilan d'étape coopérative scolaire ; Budget Conseil local FCPE alloué à l'école et actions organisées par les représentants de parents d'élèves
- ⑥ Projets d'école, de cycle, de classe (rappel des projets pour chaque cycle par les enseignants)
- ⑦ Autres points (Travaux, BCD, ...)

1. Présentation des membres du nouveau Conseil d'école – DDEN – RASED – AESH – Infirmière scolaire – Emploi service civique

1.1 Après un tour de table pour que chacun se présente, le Directeur de l'école précise le rôle des différents intervenants.

1.2 Le D.D.E.N. (Délégué Départemental de l'Education Nationale) : son rôle porte sur l'état des locaux, sur le mobilier scolaire, sur l'hygiène et sur la fréquentation scolaire. De plus, la fonction s'étend également à tout ce qui touche à la vie scolaire, à savoir : les centres de loisirs, les transports, les restaurants scolaires, les bibliothèques et la caisse des écoles. Il veille à faciliter les relations entre l'école et la municipalité.

Les D.D.E.N. sont désignés sur la base du volontariat tous les quatre ans par l'Inspecteur d'Académie.

Chaque début d'année scolaire, le DDEN rencontre le Directeur de l'école afin de remplir une enquête appelée « Bulletin de visite » et qui porte sur la structure, l'organisation du temps scolaire, les effectifs, les travaux, le budget, etc.

1.3 Le RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté)

Il est constitué de :

- Un(e) **psychologue scolaire** qui est chargé(e) de l'observation et du suivi psychologique des enfants en liaison étroite sous forme de partenariat avec les maîtres, les parents et les structures d'aides extérieures à l'école (Orthophoniste, CMPE, CMPP, etc.). Elle peut réaliser aussi des bilans scolaires.
- Un(e) **enseignant(e)** spécialisé(e) à dominante pédagogique qui s'adresse aux élèves qui ont des difficultés avérées pour comprendre et apprendre dans le cadre des activités scolaires. Il s'agit pour l'enseignant spécialisé de prévenir et de repérer, grâce à une analyse partagée avec l'équipe pédagogique de l'école, les difficultés d'apprentissage de ces élèves et d'apporter une remédiation pédagogique dans le cadre d'un projet d'aide.
- et Un(e) **enseignant(e)** spécialisé(e) à dominante relationnelle qui s'adresse aux enfants qui ont du mal à devenir élèves et dont le rapport à l'école et aux savoirs entrave les apprentissages.

Toutes les difficultés d'un enfant n'étant pas de la compétence du réseau, il peut servir d'intermédiaire vers d'autres spécialistes : CMPE, CMPP, orthophonistes, orthoptistes, services sociaux et médicaux...

Rôle : le réseau d'aides ne se substitue pas à l'aide apportée par le maître de la classe. Il a pour objectif de favoriser l'adaptation et la réussite de l'enfant à l'école, dès la maternelle. L'équipe effectue un travail d'observation et de prévention à la demande des parents et des enseignants auprès des enfants concernés. En relation avec les familles et les enseignants, si une aide s'avère nécessaire, elle peut être apportée par l'un des membres du réseau : bilans, entretiens, séances de rééducation... Ces différentes interventions ont pour but d'améliorer, selon le cas : l'intégration de l'enfant à l'école, son comportement, son langage, son articulation, son graphisme afin d'éviter à l'enfant un échec scolaire et de lui permettre de rentrer dans les apprentissages.

Dans notre secteur le RASED n'est pas complet. Il est constitué d'une enseignante spécialisée à dominante pédagogique et d'une psychologue scolaire. Cette année elles pourront prendre en charge des élèves, contrairement à l'an dernier où ça n'a pas été possible.

1.4 **AESH (ex-AVS)** : 2 AESH interviennent actuellement dans notre école auprès de 4 élèves. 1 demande est en cours pour un autre élève.

Rôle : présent dans la classe aux côtés de l'enfant en situation de handicap, l'**accompagnant d'élève en situation de handicap (AESH, ex-AVS)** effectue plusieurs tâches avec un seul et même objectif : faciliter le quotidien de l'élève et lui garantir la meilleure scolarité possible. L'AESH travaille en étroite collaboration avec l'enseignant de la classe et participe aux équipes de suivi organisées dans l'année.

L'AESH peut être amené à la demande de l'enseignant à encadrer un petit groupe d'élèves, y compris si l'élève dont il a la charge n'est pas présent dans ce groupe. Parfois l'enseignant juge que l'élève n'a pas besoin de son AESH ou a gagné en autonomie sur certaines tâches et affecte l'AESH sur une autre mission ; pendant ce temps l'élève concerné est avec l'enseignant et réalise des activités qui lui sont accessibles sans l'aide de son AESH. Ces adaptations ont toujours lieu sur des temps très courts.

Par contre l'AESH n'a pas vocation à se substituer à l'enseignant (faire classe, corriger les cahiers, etc.).

Plusieurs bilans annuels en équipe sont réalisés pour ajuster les heures d'affectation des AESH.

Un nouveau dispositif de gestion des AESH a été mis en place dans notre secteur en septembre 2020 : le PIAL (pôle inclusif d'accompagnement localisé).

Les trois grands objectifs du PIAL sont :

- Un accompagnement humain défini au plus près des besoins de chaque élève en situation de handicap afin de développer son autonomie et de lui permettre d'acquérir les connaissances et les compétences du socle commun ;
- Une plus grande flexibilité dans l'organisation de l'accompagnement humain pour les établissements scolaires et les écoles

- Une professionnalisation des accompagnants et une amélioration de leurs conditions de travail

Le PIAL doit faciliter la gestion des accompagnants (AESH) en fonction des besoins des élèves en situation de handicap qui bénéficient d'une notification d'aide humaine de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), à l'échelle d'une circonscription, ou d'un territoire déterminé regroupant des écoles et des établissements scolaires.

1.5 **Infirmière scolaire** : comme l'année précédente l'infirmière scolaire assurera des permanences à l'école à raison d'une demi-journée par mois. Les dates ont été transmises par courriel et un affichage a été placé dans les vitrines de l'école.

Rôle : (BO sur les missions de l'infirmière de l'Éducation nationale du 12 novembre 2015) : développer des liens avec les familles. L'infirmière travaille en lien direct avec les parents qu'elle contacte, informe, accueille. Elle veille à ce que les élèves bénéficient des aides et suivis extérieurs préconisés ou prescrits et accompagne si nécessaire les familles dans cette démarche. Elle contribue à la construction d'une école bienveillante envers les élèves et leur famille. Enfin, sa mission principale est le suivi de l'état de santé des élèves.

1.6 **Emploi service civique** : le Service Civique au sein du Ministère de l'Éducation nationale s'adresse à tous les jeunes de 18 à 25 ans. Il s'agit d'un engagement volontaire d'une durée de 8 mois environ et débutant entre septembre et décembre jusqu'en juin de la même année scolaire. Les missions s'effectuent en écoles, collèges, lycées, etc. Il contribue aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes de l'école primaire. Nous avons un emploi service civique depuis octobre 2020. Nous avons fait une demande auprès de l'Inspection de l'Éducation nationale pour un second poste.

2. Effectif de rentrée – Prévisions, rentrée 2021

2.1 Cette année, il y a 221 inscrits (au 15/12/2020) contre 229 l'an passé à la même époque. 4 élèves supplémentaires devraient intégrer l'école, 2 à la rentrée des vacances de Noël et, les 2 autres, à la rentrée des vacances de février (cela concernera les classes de MS, GS et CE2).

RENTREE 2020	PS	MS	GS	CP	CE1	CE1/CE2	CE2/CM1	CE2/CM1	CM2	TOTAL
PS	20									20
MS		26								26
GS			23							23
CP				27						27
CE1					28					28
CE1/CE2						23				23
CE2/CM1							24			24
CM1/CM2								24		24
CM2									26	26
TOTAL	20	26	23	27	28	23	24	24	26	221

2.2 L'année prochaine nous prévoyons 220 élèves (constat du 13 novembre 2020 envoyé à l'Inspection académique + 4 élèves supplémentaires). Le tableau suivant indique le nombre d'élèves par niveau de classe et non par classe. La répartition des élèves sur les 9 classes de l'école se fera en fin d'année scolaire.

RENTREE 2021	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
PS	22								22
MS		20							20
GS			28						28
CP				24					24
CE1					27				27
CE2						34			34
CM1							36		36
CM2								29	29
TOTAL	22	20	28	24	27	34	36	29	220

2.3 Effectif cantine – effectif garderie – effectif étude du soir – effectif centre de loisirs du mercredi après-midi

Pourcentage d'élèves qui mangent à la cantine (il s'agit d'une moyenne) : 85,9 % (86,3, l'an dernier)

Pourcentage d'élèves qui fréquentent la garderie du matin (en moyenne) : 12,2 % (20,4 % l'an dernier)

Pourcentage d'élèves qui fréquentent la garderie du soir (en moyenne) : 19 % (22,7 % l'an dernier)

Pourcentage d'élèves qui fréquentent l'étude du soir (en moyenne) : 3,6 % (5 % l'an dernier)

Nombre d'élèves qui fréquentent la garderie du mercredi après-midi : de 15 à 23 élèves

TAP : 140 élèves environ participent aux TAP, soit 63,3 % (60 % l'an dernier)

3. Résultats des élections

Statistiques : pourcentage de votants aux élections des représentants des Parents d'élèves

ANNÉE	Nombre d'électeurs inscrits	Nombre d'enfants Scolarisés le jour des élections	Nombre de votants	% de votants
2009	299	205	117	39,1
2010	298	207	129	43,3
2011	287	201	130	45,3
2012	297	213	133	44,8
2013	301	207	126	41,6
2014	313	215	122	39
2015	328	210	155	47,25
2016	319	217	127	39,81
2017	331	216	143	43,2
2018	334	220	142	42,51
2019	338	229	164	48,52
2020	319	221	166	52,04

Cette année le taux de participation s'est élevé à **52,04. Taux qui est en hausse par rapport aux années précédentes.** Ce taux est, pour cette dernière élection, légèrement supérieur à la moyenne nationale qui est de **48,15 %** pour l'année scolaire 2019-2020 (sur 100 % des écoles). Cette année, le vote s'est fait par correspondance uniquement comme l'an dernier.

<https://www.education.gouv.fr/cid146465/resultats-definitifs-des-elections-des-representants-des-parents-d-eleves-aux-conseils-des-ecoles-et-aux-conseils-d-administration-des-etablissements-du-2d-degre.html&xtmc=reacutesultatseacuteelectionsparentsdeacutelegraveves20182019&xtnp=1&xtr=1>

4. Discussion et vote du règlement intérieur

Le Directeur rappelle qu'il a envoyé par courriel, aux membres du conseil d'école, le règlement intérieur de l'année scolaire 2019-2020. Les modalités de fonctionnement du Conseil d'école a également été envoyé.

Le règlement intérieur précédent est projeté aux personnes présentes. Chacun des points de l'ancien règlement intérieur a été lu, commenté et soumis à l'assemblée pour conservation (cf. fichier en annexe).

Les modifications apportées :

Année : 2020-2021 :

Art 1.2 : [Pour toute prise en charge \(orthophonie, orthoptie, rendez-vous médicaux, etc.\) sur le temps scolaire, utilisez le visiophone : un agent municipal vous ouvrira.](#)

Art 2.2 : - cas d'une absence non prévue : **obligation de prévenir l'école dès la première demi-journée d'absence (matin ou après-midi) en laissant un message sur le répondeur au 05 46 84 46 55 ou en envoyant un courriel à l'école (ce.0171204s@ac-poitiers.fr).**

Art 3.1 :

- Les enfants accueillis à l'école doivent être vêtus de façon convenable, en bon état de santé et de propreté (**les enfants malades (surtout avec fièvre) ne peuvent être accueillis**).

- **L'apport de médicaments à l'école est rigoureusement interdit.** Seuls les enfants porteurs de maladies chroniques pourront se voir administrer des médicaments pendant le temps scolaire. Les modalités de scolarisation de ces enfants ne peuvent être définies que dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé (PAI) signé par les parents, le Directeur, le médecin de l'Education nationale et les autres acteurs concernés. **Il est d'ailleurs préconisé de prévenir l'enseignant de la classe ainsi que le directeur de l'école d'une première demande ou d'un renouvellement de PAI dès le début de l'année scolaire.**

Art 3.2 : ACCIDENTS - [Organisation des soins et des urgences](#)

[Le registre des accidents scolaires \(circulaire n° 2009-154 du 27-10-2009 - BOEN n° 43 / 19 Novembre 2009\) :](#)

Conformément à la décision prise lors du Conseil d'école du 13 novembre 2009, deux registres (l'un pour la maternelle, l'autre pour l'élémentaire) ont été ouverts. Sur ce registre spécifique sont portés le nom de l'élève ayant bénéficié de soins, la date et l'heure de l'intervention, les mesures de soins et d'urgence prises, ainsi que les éventuelles décisions d'orientation de l'élève (retour dans la famille, prise en charge par les structures de soins). L'ensemble des personnels de l'école a reçu l'information et a obligation de le renseigner dès lors qu'un élève se blesse dans la cour de l'école (hors petites coupures, petites chutes sans gravité). Les parents doivent être prévenus surtout en cas de coup à la tête même sans blessure apparente. C'est l'enseignant de la classe ou le Directeur qui téléphone aux parents.

- Si l'accident nécessite une hospitalisation aux Urgences, le/les SAMU/pompiers est/sont appelé/s, puis, les parents. La photocopie des renseignements de l'élève est donnée au SAMU/aux pompiers (observations des parents sur des allergies à certains médicaments, PAI, etc.).

- Lorsque l'accident nécessite une consultation chez un praticien, la famille est appelée pour qu'elle vienne chercher l'enfant accidenté.

Dans ces deux cas, il revient, au directeur d'école d'établir un rapport d'accident dans les quarante-huit heures à l'attention de l'autorité hiérarchique. Les parents doivent fournir un certificat médical du praticien qui a pris l'enfant en charge.

- Si l'accident se produit sur le temps périscolaire, l'organisation reste identique. Seule la déclaration d'accident diffère (formulaire de déclaration d'accident propre à la municipalité).

Art 3.4 : SÉCURITE – JEUX – OBJETS PERSONNELS – Les violences physiques et les jeux dangereux sont interdits. En particulier, toute atteinte portant à l'intégrité physique ou morale des autres élèves ou des adultes peut donner lieu à des sanctions allant éventuellement jusqu'à l'exclusion. Les enfants de maternelle ne sont pas autorisés à apporter d'objets personnels à l'école. Ils seront d'autorité confisqués. En élémentaire, les enfants ne doivent pas apporter d'objets dangereux mais les jeux (billes, cordes à sauter...) sont tolérés sous leur responsabilité. Les bijoux et montres portés par les élèves le sont à leurs risques et périls en cas de bris, perte et vol. **Les téléphones portables et les sticks à lèvres sont interdits** ainsi que les écharpes et les tours de cou double en maternelle. **Le gel hydroalcoolique confié par les parents est toléré dans les sacs des enfants mais la responsabilité des familles est engagée. Le gel est interdit en maternelle.**

Adopté le 15 décembre 2020

5. Coopérative scolaire : bilan d'étape au 15 décembre 2020 - Budget FCPE alloué pour l'école – Actions à venir au profit de l'école

Solde au 1^{er} septembre 2020 : 12 117,27 euros

Solde au 15 décembre 2020 : 12 099,00 euros

7.1 Au niveau des recettes :

- La participation des familles à la coopérative scolaire a rapporté : 1 917,00 euros
- La vente des photographies scolaires a rapporté (bénéfice net) : 699,00 euros

7.2 Au niveau des dépenses effectuées :

- Cotisation à l'OCCE (organisme de contrôle des comptes) : 589,05 euros
- Achat des photographies de classe : 1020 euros
- Dépenses effectuées par les classes à ce jour pour les activités éducatives : 1925,70 euros
- Somme restant à dépenser par les classes pour les activités éducatives : 9 769,80 euros

7.3 Budget FCPE alloué pour l'école – Actions à venir au profit de l'école

- 10 euros/enfant
- 500 euros pour le cadeau de Noël

M. PERNIN, rappelle qu'il a créé un fichier Excel qui fait état des dépenses effectuées par les enseignants. Ce fichier est en ligne et est consultable par ceux qui disposent du lien.

- 500 euros pour le cadeau de Noël
- Les photos individuelles (commandes en cours)
- Vente de jus de pommes prochainement
- Gâteaux Bijou (3 fois dans l'année)
- Repas fête de l'école le 25 juin 2021
- Bal des enfants
- Marché aux fleurs
- Tombola
- Recyclage de cartouches d'encre
- Récupération consignes jus de pommes

6. Projets d'école, de cycle, de classe

En lien avec le projet d'école dans sa partie : accompagner chaque élève dans la construction de ses parcours culturel, artistique et sportif (rappel des projets pour chaque cycle/classe) :

Projet commun à l'ensemble des cycles : le plan mathématiques

Ce plan s'inscrit dans la continuité de l'ensemble des actions déjà engagées en lien avec la priorité donnée à l'école primaire sur l'acquisition des fondamentaux.

Il ambitionne une dynamique de développement professionnel entre pairs en prenant appui sur les besoins des enseignants et sur leurs pratiques de classe.

L'enjeu est double : une évolution des pratiques professionnelles visant l'efficacité au service des apprentissages des élèves.

Concrètement, l'équipe travaillera ensemble, sur la base d'un format de formation nouveau : la « Lesson Study ». L'objectif d'une « Lesson Study » est d'accompagner de petits groupes d'enseignants, de construire des séances ensemble, de les expérimenter en classe, puis de faire un bilan de ces expérimentations, en vue d'améliorations et d'ajustements.

10.1 CYCLE 1

PS :

- création d'animaux imaginaires (avec les MS)
- école du dehors avec les MS (activités pédagogiques en extérieur)

MS :

- création d'animaux imaginaires (avec les PS)
- école du dehors (avec les PS)
- sortie au musée Hèbre
- sortie Médiathèque de Rochefort

GS :

- Sortie au Marché de Novembre : annulée
- Sortie au Théâtre de la Coupe d'or en Novembre : annulée
- 2 sorties au Musée Hèbre prévues : Mars et Avril
- Projet musical : découverte des instruments, des musiques, des sonorités du monde.
- Ateliers musicaux au magasin Dann Musique.
- Ateliers musicaux au Conservatoire de musique de Saintes.
(sorties : sous réserve des conditions sanitaires).
- Intervention hebdomadaire d'une maman professeur d'anglais le vendredi matin. (suspendue depuis le nouveau protocole)
- Ecole en extérieur tous les mercredis matin : activités à dominante sportives et découverte du monde.

10.2 CYCLE 2 : CP/CE1/CE2 : (projets communs)

- projet sur le thème de l'eau avec l'espace nature (classes de Mme Aleixandre et de M. Gaubert)
- sortie à la coupe d'or (classes de Mme Aleixandre et de M. Gaubert)

CE1 :

- sortie musée Hèbre (atelier aquarelle)
- sortie médiathèque
- projet musical, intervenante du conservatoire de musique
- Spectacle Soléo alliant musique et danse (18 mai)

CE1/CE2 :

- projet musical, intervenante du conservatoire de musique
- projet sur le thème du cycle de l'eau avec l'espace nature
- Concours Bulles d'océan pour les CE2
- sortie à la coupe d'or

10.3 CYCLE 3 : CM1/CM2 : (projets communs)

- Concours Bulles d'océan : Organisé par les bibliothèques et médiathèques de Breuil-Magné, Échillais, Rochefort, Saint-Agnant, Saint-Nazaire-sur-Charente et Tonnay-Charente en partenariat avec les établissements scolaires du territoire et la librairie Bulles en cavale, le prix récompense un ouvrage parmi une sélection de 4 bandes dessinées (francophones et de parution récente). Les élèves vont lire les 4 ouvrages et devront choisir la bande dessinée qu'ils ont préférée. Les CE2 y participeront également.
- Intervention en classe sur les dangers d'Internet dans le cadre de la Journée mondiale pour un « Internet Sans Crainte ». Pourquoi dit-on qu'il faut être prudent, sur le Web ? Cette intervention aide à mieux connaître les dangers d'Internet pour devenir un internaute averti. Les élèves sont aussi et surtout sensibilisés au harcèlement scolaire sur les réseaux sociaux.

CE2/CM1 :

- participation à 3 rencontres sportives inter-écoles (USEP)

- sortie au Paléosite à St Césaire

- Intervention en classe sur les dangers d'Internet dans le cadre de la Journée mondiale pour un « Internet Sans Crainte ». Pourquoi dit-on qu'il faut être prudent, sur le Web ? Cette intervention aide à mieux connaître les dangers d'Internet pour devenir un internaute averti. Les élèves sont aussi et surtout sensibilisés au harcèlement scolaire sur les réseaux sociaux.

- Intervention en classe sur l'hygiène alimentaire et l'équilibre nutritionnel. Animation assurée par une infirmière.

CM1 :

- projet triathlon
- projet théâtre en partenariat avec Les Baladins

- projet de journalisme sur le thème de l'égalité homme/femme dans le sport
- sortie à la coupe d'or fin février

CM2 :

- Sortie au Théâtre de la Coupe d'or le mercredi 3 mars. Spectacle « J'ai trop d'amis ».
- Taekwondo : périodes 2 et 3, intervention animée par un professeur agréé de taekwondo
- Intervention en classe sur le tabagisme et ses effets néfastes
- Animation menée par l'équipe R'bus : les transports en commun, prendre le bus de ville pour aller au collège
- Visite du collège Grimaux en juin suivie de la matinée « Portes ouvertes » organisée le samedi matin pour les parents.
- Une sortie de fin d'année au Paléosite à St Césaire avec la classe de CE2/CM1 si le protocole sanitaire le permet.

7. Autres points

Les travaux demandés par les enseignants doivent être notifiés sur un cahier dédié : cela permet de garder un historique de ce qui a été fait/demandé. La Mairie ne prendra en compte désormais que les travaux inscrits dans ce cahier.

La mairie a réalisé les travaux suivants :

- des travaux d'aménagement dans la classe de Mme Ussel pour l'adapter au double niveau.
- le nettoyage des façades
- l'équipement des dernières classes en vidéoprojecteurs

Travaux à venir

- le câblage des classes de PS et MS pour un accès à internet
- travaux afin de réduire le coût énergétique de l'école

La séance est levée à 20h30

La Secrétaire de séance, Valérie NEVERS

Le Président, Patrick PERNIN